



Assemblée générale Conseil de sécurité

Distr.  
GENERALE

A/45/128 ✓  
S/21150  
16 février 1990  
FRANCAIS  
ORIGINAL : ANGLAIS

ASSEMBLEE GENERALE  
Quarante-cinquième session  
POLITIQUE D'APARTHEID DU  
GOUVERNEMENT SUD-AFRICAIN

CONSEIL DE SECURITE  
Quarante-cinquième année

Lettre datée du 16 février 1990, adressée au Secrétaire général par  
le Représentant permanent de l'Indonésie auprès de l'Organisation  
des Nations Unies

J'ai l'honneur de vous faire tenir ci-joint, pour information, le texte de la déclaration publiée le 14 février 1990 par le Ministère indonésien des affaires étrangères au sujet de la libération de M. Nelson Mandela.

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre et de son annexe comme document de l'Assemblée générale, au titre du point intitulé "Politique d'apartheid du Gouvernement sud-africain", et du Conseil de sécurité.

L'Ambassadeur,

Représentant permanent,

(Signé) Nana S. SUTRESNA

ANNEXE

Déclaration publiée le 14 février 1990 par le Ministère indonésien des affaires étrangères au sujet de la libération de M. Nelson Mandela

Le Gouvernement et le peuple indonésiens accueillent avec soulagement et joie la libération du chef de l'African National Congress, M. Nelson Mandela. La libération de ce combattant de la liberté africain va dans le sens des revendications de la communauté internationale, qui aspire au triomphe de la liberté et de la justice, et constitue un progrès important dans la lutte du peuple sud-africain contre l'apartheid, système universellement condamné et foncièrement inhumain.

En vue de l'élimination complète du système d'apartheid en Afrique du Sud, le Gouvernement indonésien continue d'exiger que le régime de Pretoria lève l'état d'urgence et libère tous les prisonniers politiques pour que soient réunies les conditions propices à un dialogue national conduisant à l'instauration d'un gouvernement démocratique et non racial.

L'Indonésie appuie les efforts visant à mobiliser la communauté internationale en faveur du maintien des sanctions globales prises contre le régime raciste et du renforcement de la solidarité avec le peuple sud-africain en lutte.

-----